

POUR QUI ?

Tout public

Différentes possibilités de suivre la formation :

- contrat d'apprentissage (de 16 à 29 ans + cas particuliers)
- contrat de professionnalisation (+ de 30 ans)
- sous statut de stagiaire de la formation professionnelle avec financement adéquat

DURÉE

- de 6 mois à 1an
- Durée moyenne au CFA environ 420 heures

PRÉ REQUIS

Français niveau B1

Des connaissances sur les outils numériques sont requises.

COÛT DE LA FORMATION

Des prises en charge sont possibles (France Travail, CPF, OPCO,...).

LIEU DE FORMATION

CFA BTP Moselle
à Montigny-lès-Metz

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Durée totale de l'épreuve : 14h10min
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Délibération du jury sur la base du dossier Professionnel

MODALITÉ DE LA FORMATION

Formation multimodale

VALIDATION DE LA FORMATION

Titre professionnel délivré par le Ministère du travail de niveau 3 (CAP/BEP) de maçon

Le maçon est chargé de construire à partir de plans et de consignes, les fondations, les murs, les planchers et les éléments en béton armé constitutifs de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées (logements individuels, petits collectifs, tertiaires, industriels, agricoles ou techniques). Il peut réaliser également des aménagements extérieurs tels que murs de clôture, terrasses, trottoirs, etc.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
- Construire des ouvrages en maçonnerie
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

PROGRAMME DE FORMATION

LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Module 1

- Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
- Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
- Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Module 2

- Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
- Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
- Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
- Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
- Créer des ouvertures dans des murs existants
- Réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Module 3

- Poser un plancher poutrelles hourdis
- Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
- Mettre en place les armatures de dallages et planchers
- Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
- Réaliser les aspects de surface et chapes

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

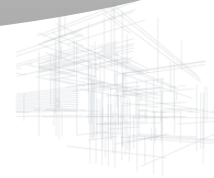
Maçon et maçon façadier

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Communiquer, travailler, coopérer au sein d'un collectif et respecter des règles et des procédures

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et mises en situation pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)



ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation d'acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate.

CONTACT

Tel : **03 87 63 02 43**

Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

TITRE PROFESSIONNEL

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

CERTIFICATION

Le titre professionnel est délivré après la validation de l'ensemble des types d'activités qui le composent. Cependant, une validation partielle est possible : en obtenant une ou plusieurs types d'activités, un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant est attribué. Une fois un CCP acquis, il est possible de passer les CCP restants afin d'obtenir le titre professionnel complet, sous réserve du respect de sa durée de validité.

